

Rapport Semestriel des Censeurs.

MONTREAL, 12 Mars 1891.

50 *Cher membres de la Société des Artisans Canadiens-Français de la Cité de Montréal.*

81 MESSIEURS,—Nous, censeurs soussignés, avons l'honneur de vous soumettre notre rapport concernant les affaires de la Société des Artisans Canadiens Français.

02 Nous avons minutieusement apuré les livres et les comptes pour le dernier semestre qui ne comprend que 5 mois d'administration. Nous sommes heureux de constater que la tenue des livres et la comptabilité en général sont en parfait ordre et conformément à l'état qui vient de vous être soumis par le secrétaire-trésorier.

77 Nous sommes heureux aussi de constater que M. le président et MM. les membres du bureau de direction ont suivi attentivement les affaires de la société et y ont apporté beaucoup de dévouement et de zèle pour lesquels nous devons leur être reconnaissants.

Nous devons aussi rendre un témoignage de bonne conduite et d'honorabilité à messieurs les comptables qui ont su si bien remplir leurs engagements vis-à-vis les membres de la société et le bureau de direction, ainsi que pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'exercice de leurs fonctions.

Il est ici de notre devoir, croyons-nous, d'attirer votre attention sur les arrérages accumulés au montant de \$3738,83. Dans l'intérêt de la société et pour vos intérêts personnels, nous ne pouvons faire autrement que de vous exhorter à diminuer ce montant d'arrérages autant que possible et nous conseillons à votre bureau de direction d'exercer toute la diligence et tous les moyens possibles afin d'arriver à cette fin.

3- Nous allons maintenant faire quelques remarques sur les affaires de la société. Nous relevons du rapport du secrétaire-trésorier que le montant en argent disponible au 31 décembre dernier était de \$42,802.38 contre \$32,576.44 au 31 juillet 1890, donnant un surplus de \$10,225.94 pour l'administration des derniers 5 mois.

4 Nous constatons également que 4 de nos succursales devront verser au bureau central, comme surplus du capital autorisé par leur charte, un montant de \$2402 89.

Le montant au crédit du fonds de réserve de la Société, arrêté au 31 décembre 1890, était de \$18,947.59 contre \$14,972.28 qu'il était au 31 juillet 1890, donnant un surplus de \$3975.31 pour le dernier exercice.

80 22 Le capital de la société, à la même date, était de \$45,898.22 contre \$36,995.33 au 31 juillet, étant un bénéfice de \$8902.89 pour cinq mois d'administration.

Le tout humblement soumis.

Vos censeurs,

F. HURTUBISE,
OLIVIER DUFRESNE,
A. FLEURY.

BUREAU DE DIRECTION

La liste des officiers de la Société, tant pour le bureau principal que pour les succursales, sera publiée dans le prochain numéro.

CONTRIBUTION

La Société des Artisans n'est pas responsable des montants d'argent remis à certaines personnes d'une localité qui se sont chargées de recevoir des contributions pour les membres.

Notre fête patronale.

Dimanche prochain, le 12 Avril, courant, fête de la Sainte-Famille, aura lieu la célébration de notre fête patronale, M. l'Abbé J U Leclerc, curé de l'église Saint-Joseph, rue Richmond, a bien voulu mettre son église à la disposition de la société. Chaque section s'assemblera à 8 heures du matin aux endroits suivants, pour, de là se rendre à la salle :

La section Est, coin des rues Visitation et Ste Catherine.

La section St Jean Baptiste, au marché St Jean Baptiste.

La section Ouest, coin des rues Notre Dame et Richmond.

Les sections réunies à la salle, partiront à 8.45 heures, pour l'église où une messe solennelle sera chantée à 10 hrs.

La procession suivra l'itinéraire suivant: De la salle. No. 115 rue St-François-Xavier par les rues Notre Dame, St Laurent, Craig, St Antoine, des Seigneurs, Notre Dame et Richmond. Après la messe par les rues Richmond et Notre Dame jusqu'à la salle.

*Les membres et les amis de la société qui demeurent sur le parcours de la procession sont priés de décorer leurs résidences.

NOTRE JOURNAL

Toute lettre, communication, correspondance, en un mot tout ce qui concerne l'administration ou la rédaction du journal, devra être adressé à J. G. W. McGown, directeur-gérant du *Bulletin*.

SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS



DE LA CITÉ DE MONTRÉAL.

AVIS DE DÉCÈS.

DÉCÈS No. 52.

PARADIS. — En cette ville, M. A. Paradis, commis, membre de notre société, est décédé le 22 mars 1891, à l'âge de 48 ans. Admis membre de la société le 14 juin 1887. Contribution, 20 cts.

DÉCÈS No. 53.

BACON. — En cette ville, J. Wenceslas Bacon, fabricant d'étampes, membre de notre société, est décédé le 28 mars 1891, à l'âge de 32 ans et 6 mois. Admis membre de la société le 30 avril 1889. Contribution, 20 cts.

DÉCÈS No. 54.

MONETTE. — En cette ville, Prosper Monette, boucher, membre de notre société, est décédé le 30 mars 1891, à l'âge de 28 ans et 6 mois. Admis membre de la société le 23 décembre 1890. Contribution, 20 cts.

La contribution pour chacun de ces trois décès est maintenant due et sera exigible le 10 mai 1891.

J. ED. CLÉMENT,
Sec. Trés. Général.